

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUATORZE, le 8 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 2 avril 2014, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Chritian VAUTHEROT.

Ordre du jour :

- ◆ Constitution des commissions communales
- ◆ Constitution de la commission d'appel d'offres
- ◆ Constitution de la commission de délégation de service public
- ◆ Désignation des représentants pour le CCAS et le conseil d'école
- ◆ Comité National d'Action Sociale (CNAS) – désignation d'un délégué élu
- ◆ Questions diverses
 - Station d'épuration – analyse des offres
 - Comité de pilotage rythmes scolaires
 - CCVA – élection au conseil communautaire
 - demande d'administré – miroir de rue
 - Conseil d'école
 - Divagation des chiens
 - Restaurant scolaire
 - Incident groupe scolaire

2014-41 : Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-22 du C.G.C.T. qui permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de définir les commissions permanentes et de désigner leurs membres :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la création des commissions ci-dessous :

Commission finances et budget

- Tous les membres du conseil

Commission Voirie – réseaux

- Responsable de commission : Claude MESNIER
- François HERANNEY
- Hélène ALBANESI
- Christian VAUTHEROT
- Philippe BONNOT
- Jean-Marie BRAHIER
- Didier EPAILLY
- Sonia BORNE
- Benjamin BARBIER
- Yannick DEBOUCHE

Commission Bâtiments – Forêt

- Responsable de commission : Claude MESNIER
- François HERANNEY
- Hélène ALBANESI
- Christian VAUTHEROT
- Thierry HENRY
- Marie MORVAN
- Patricia SIKORA
- Philippe BONNOT
- Yannick DEBOUCHE
- Benjamin BARBIER
- Nathalie BARDAUX
- Didier EPAILLY

Commission Enfance Jeunesse

- Responsable de commission : François HERANNEY
- Hélène ALBANESI
- Claude MESNIER
- Christian VAUTHEROT
- Patricia SIKORA
- Marie MORVAN
- Alain MAZOYER
- Yannick DEBOUCHE

Commission Relations aux associations/communication

- Responsable de commission : Christian VAUTHEROT
- François HERANNEY
- Hélène ALBANESI
- Claude MESNIER
- Nathalie BARDAUX
- Marie MORVAN
- Alain MAZOYER
- Sonia BORNE

2014-42 : Constitution de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit constituer une commission d'appel d'offres. Dans les communes de moins de 3500 habitants cette commission comprend le maire (ou son représentant) et trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

- Benjamin BARBIER
- Hélène ALBANESI
- Christian VAUTHEROT

Membres suppléants

- Didier EPAILLY
- Claude MESNIER
- Sonia BORNE

2014-43: Constitution de la commission de délégation de service public (service de distribution d'eau potable)

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit constituer une commission de délégation de service public. Les règles de composition de cette commission sont les mêmes que celles relatives à la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission de délégation de service public pour la durée du mandat,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public de distribution d'eau potable :

Membres titulaires

- Philippe BONNOT
- Didier EPAILLY
- Thierry HENRY

Membres suppléants

- Benjamin BARBIER
- Yannick DEBOUCHE
- Sonia BORNE

2014-44 : Désignation des représentants pour le CCAS et le conseil d'école

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner les membres représentant du CCAS.

Le conseil municipal désigne les membres suivants à l'unanimité pour représenter le CCAS :

- Responsable : Hélène ALBANESI
- François HERANNEY
- Marie MORVAN
- Patricia SIKORA
- Philippe BONNOT
- Claude MESNIER
- Jean-Marie BRAHIER

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au conseil d'école. Le conseil municipal désigne à l'unanimité les membres ci-dessous, représentant la commune au conseil d'école :

Membre titulaire : Alain MAZOYER

Membre suppléant : Marie MORVAN

2014-45 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) – désignation d'un délégué élu

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS). A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) représentent la commune au sein des instances du CNAS.

Considérant le renouvellement du conseil municipal,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner le membre élu, nouveau délégué représentant du CNAS pour la durée du mandat.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité **François HERANNEY**, maire, délégué élu du CNAS.

Questions diverses

Station d'épuration – analyse des offres

Monsieur le Maire souhaitait présenter au conseil municipal l'analyse des offres de prix, réalisée par le bureau d'études. Toutefois, nous n'avons pas encore reçu cette analyse. Cette présentation est reportée pour la prochaine séance.

Courrier d'un administré

Monsieur les Maire présente au conseil municipal la demande d'un administré domicilié au lotissement du Verjoulot, qui souhaite qu'un miroir de rue soit posé afin de faciliter la visibilité aux conducteurs dans le lotissement.

Le conseil municipal décide que des élus se rendent sur place et rencontrent les administrés concernés afin de se rendre compte de l'utilité d'un miroir de rue à cet endroit.

Comité de pilotage rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le travail fourni par le comité de pilotage pour la mise en place des rythmes scolaires l'année dernière, conduit par Alain MAZOYER. Le comité s'était engagé à faire un premier bilan de la mise en place des nouveaux rythmes. Il doit également mener une réflexion sur les projets de la rentrée 2014.

Une nouvelle réunion de ce comité de pilotage aura donc lieu le mardi 15 avril à 18 heures.

- **Compte rendu du conseil d'école**

Alain MAZOYER présente le compte-rendu du dernier conseil d'école.

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014/2015 : 113 élèves + quelques élèves de toute petite section.

Demande de l'école à la CCVA concernant l'augmentation du temps de travail de Karine MUSCILLO et mise en place des jeux extérieurs pour les petits.

Les enseignants ont évoqué l'ensoleillement très important dans la cour de la maternelle qui ne possède pas de zone ombragée pour protéger les enfants.

La fête de l'école est prévue le 20 juin.

Le prochain conseil d'école est fixé le 6 juin à 18 heures.

- **CCVA – élection au conseil communautaire**

Le premier conseil communautaire pour la constitution du bureau et l'élection du Président aura lieu le lundi 14 avril.

Deux délégués communautaires sont candidats à la présidence de la CCVA et ont demandé à rencontrer les délégués de la commune. Ils seront reçus afin d'entendre les propositions de chacun.

Poulligny-Lusans est la troisième commune (en terme de nombre d'habitants) de la CCVA. Un délégué de la commune pourrait faire acte de candidature à une vice-présidence afin que la commune soit représentée au bureau.

- **Divagation des chiens**

Des administrés se plaignent de la divagation des chiens dans le village. Monsieur le Maire prendra contact avec les propriétaires concernés afin d'en discuter.

- **Restaurant scolaire**

Il est évoqué un incident survenu au restaurant scolaire le jeudi 3 avril. Le maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontrera les personnes concernées par cet incident.

- **Incident groupe scolaire**

Suite à un épandage d'engrais, par un agriculteur, dans un champ jouxtant l'école, quelques granulés se sont répandus dans la cour de l'école. Deux enfants ont été en contact avec ces granulés.

Le centre anti-poison a été alerté. Les enfants ont été pris en charge et les analyses effectuées n'ont conclu à aucune intoxication.

La séance est levée à 23h05

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2014-41 : Constitution des commissions communales

2014-42 : Constitution de la commission d'appel d'offres

2014-43: Constitution de la commission de délégation de service public (service de distribution d'eau potable)

2014-44 : Désignation des représentants pour le CCAS et le conseil d'école

2014-45 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) – désignation d'un délégué élu

Sujets abordés :

Ea : Station d'épuration – analyse des offres

Eb : demande d'administré – miroir de rue

Ec : Comité de pilotage rythmes scolaires

Ed : Conseil d'école

Ee : CCVA – élection au conseil communautaire

Ef : Divagation des chiens

Eg : Restaurant scolaire

Eh : incident groupe scolaire